



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



LIBRARY

NOV 17 1981

Distr.
LIMITEE

A/C.3/36/L.46
9 novembre 1981

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

Trente-sixième session
TROISIEME COMMISSION
Point 79 de l'ordre du jour

AUTRES METHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT DANS LE CADRE DES
ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR MIEUX ASSURER LA
JOUISSANCE EFFECTIVE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES
FONDAMENTALES

Italie : sous-amendements aux amendements proposés dans le
document A/C.3/36/L.44

1. A la fin de l'amendement à l'alinéa 4 du préambule, ajouter les mots
suivants :

"et le remplacer par ce qui suit :

'Notant également que la Commission des droits de l'homme est saisie de
cette importante question depuis sa trente-quatrième session''.

2. A la fin de l'amendement au paragraphe 1 du dispositif, ajouter les mots
suivants :

"et à la fin du paragraphe ajouter les mots

'avec l'urgence qu'exige l'importance de la question''.

3. Dans l'amendement au paragraphe 2 du dispositif, ajouter après le mot
"débat" les mots "y compris des propositions concrètes".

4. Dans l'amendement au paragraphe 3 du dispositif (deuxième ligne), ajouter
les mots :

"et des propositions concrètes de", entre les mots "résultats des débats" et
"la Commission des droits de l'homme".

5. Dans l'amendement au paragraphe 3 du dispositif (septième ligne), ajouter les
mots suivants :

"et les remplacer par les mots 'et d'examiner la possibilité d'agir sur la
base de ces propositions lors de sa trente-septième session''.

